

DIRECTEUR DE LA CAMIEG

REFUS DE RÉCEPTION DE DOSSIER DE RÉCLAMATION

La délégation a adressé au Directeur de la Camieg une première vague de 10 réclamations d'assurés sociaux démontrant des délais inacceptables de règlement de ces dossiers, voire des erreurs dans le traitement de ceux-ci.

De : Alain BIGAUT
Envoyé : mercredi 12 décembre 2012 08:20
À : Bruno NEGRONI
Objet : Réclamation XXXXXXXXXX

Bonjour,

Malheureusement un exemple type des difficultés rencontrées par les assurés de la Camieg.

Mme XXXXX a adressé en AR sa demande d'affiliation en septembre 2012 (accusé réception du 25/09), N'ayant aucune nouvelle, elle a appelé la caisse il y a 15 jours et, a eu pour réponse qu'il fallait qu'elle renvoie tout son dossier... Chose faite le 30 Novembre 2012.

2,5 mois pour n'être toujours pas affilié à la Camieg est-ce un délai convenable ?

On est en droit de se demander s'il y a une réelle volonté de faire fonctionner correctement la Camieg ou l'inverse pour mieux la détruire.

Au final, il ne faut pas oublier que ce sont les assurés qui trinquent...

Cette assurée est à découvert à cause de frais non remboursés par la caisse, sa banquière a bloqué son compte et il ne lui reste que 600€ pour vivre avec son conjoint et son enfant. Son enfant de 4 mois va avoir ses vaccins etc.. Qui va payer ?

Monsieur le Directeur, vous portez la lourde responsabilité du bon ou mauvais fonctionnement de la Camieg et vous ne pouvez ignorer les difficultés rencontrées par vos assurés.

Merci de me tenir informé des suites données à cette réclamation.

Cordialement

Alain BIGAUT
Vice président FO - Camieg

De : Bruno NEGRONI
Envoyé : mercredi 12 décembre 2012 08:33
À : Alain BIGAUT
Cc : 'Sylvain GUILLOTEAUX'; 'Sylvain HABOUCHA'; DAMESIN Isabelle
Objet : RE: Réclamation XXXXXXXXXX

Bonjour

Je me permets de relever la phrase surlignée en rouge. Je ne peux accepter ces sous entendus qui visent les agents de la caisse et/ou moi-même. Je vous invite à l'avenir à mesurer vos écrits et à ne pas dénigrer le travail de la Camieg et de ses agents dont tout le monde convient qu'il a permis des améliorations considérables qui aboutissent aujourd'hui à un fonctionnement correct du service rendu aux assurés (comme je vous l'indique à chaque CA depuis bientôt trois ans, il y aura cependant toujours des réclamations, le zéro défaut n'existant pas).

Ce travail de dénigrement est justement, de mon point de vue, la meilleure arme pour ceux qui souhaiteraient détruire la Camieg (pour reprendre vos termes).

Cdt
BN

De : Alain BIGAUT
Envoyé : mercredi 12 décembre 2012 09:27
À : 'Bruno NEGRONI'
Objet : RE: Réclamation XXXXXXXXXXXX

Bonjour,

Je vais vous adresser un certain nombre de réclamations qui vous démontreront que les choses sont loin de s'améliorer. Il ne s'agit pas d'élucubrations de notre part mais de faits réels que la Caisse se doit de prendre en compte.

Le sentiment que j'exprime n'est que le reflet de ce que disent les assurés qui s'adressent à nous pour défendre leur dossier.

Comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, nous constatons que globalement les choses se sont améliorées mais qu'il subsiste encore des dysfonctionnements qui nuisent gravement à nos assurés.

Nous considérons anormal qu'une réclamation d'assuré ne puisse pas être réglée dans des délais raisonnables, d'autant que cela passe par plusieurs relances faites à la caisse.

Pour ce qui concerne notre délégation et la Fédération FO Énergie et Mines, nous n'avons comme seul objectif de défendre notre régime spécial maladie des IEG, la Camieg et ses professionnels afin que des solutions soient trouvées et des actions soient mises en œuvre pour rendre notre caisse plus efficiente.

Je reste à votre disposition pour un échange si vous le jugez utile.

Cordialement

Alain BIGAUT
Vice président FO - Camieg

De : Bruno NEGRONI
Envoyé : jeudi 13 décembre 2012 10:51
À : Alain BIGAUT
Objet : RE: Réclamation XXXXXXXXXXXX

Bonjour

Je vous remercie de cesser de me transmettre des dossiers.

Cdt
BN